



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

Toulouse, le

07 NOV. 2017

Service Risques et Gestion de Crise
Pôle Crise Sécurité Routière
Bureau d'Animation des Politiques Locales

Affaire suivie par : François SILLION
Téléphone : 05 81 97 71 79
Télécopie : 05 81 97 71 90
Courriel : ddt-maison-sr
@haute-garonne.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Le Gouvernement, dans la continuité des actions décidées lors du comité interministériel de la Sécurité Routière (CISR) du 2 octobre 2015, a réaffirmé en janvier 2017 les priorités d'action pour réduire l'accidentalité sur les routes :

- intensifier les luttes contre les comportements dangereux,
- protéger les plus vulnérables,
- favoriser l'innovation pour améliorer la sécurité routière,
- donner l'assurance que tous les usagers de la route sont égaux devant la loi.

Dans un contexte difficile de reprise de l'accidentalité routière depuis 2013, l'objectif de diviser par deux le nombre de personnes tuées entre 2010 et 2020 nécessite une mobilisation de l'ensemble des acteurs, à l'instar des engagements pris par des représentants du secteur privé et du secteur public pour réduire l'accidentalité dans le cadre des déplacements liés au travail. Pour l'atteindre, l'implication au quotidien des pouvoirs publics, des acteurs du service public et du monde associatif dans la politique de sécurité routière doit être renforcée, et il est indispensable de continuer à mobiliser l'ensemble des acteurs.

Pour ce faire, il convient de mettre en place dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), une série d'actions qui concourent à cet objectif.

Dans le cas où vous souhaitez mettre en place des actions pour l'année 2018, je vous invite à me faire connaître vos projets et, le cas échéant, à solliciter une subvention à ce titre.

J'attire votre attention sur le fait que les projets présentés doivent porter principalement sur un ou plusieurs des enjeux prioritaires issus du Document Général d'Orientations disponible sur le site internet de l'État en Haute-Garonne qui fixe la politique à suivre dans le département pour la période 2013-2017 avec une priorité pour les **projets innovants** portant notamment sur :

- la conduite sous l'influence de l'alcool et des autres produits psycho-actifs,
- les deux-roues motorisés,

- les jeunes de 18 à 24 ans,
- les seniors à partir de 65 ans.

Pour autant, toute proposition étayée portant sur des enjeux particuliers (comportements distrayants, etc.) sera étudiée.

Idéalement, ces projets s'installeront dans la durée.

Toutes les actions proposées dans le cadre du présent appel à projets devront s'appuyer sur une analyse de la population cible et un argumentaire précisera les objectifs et indicateurs adaptés.

L'engagement pris par les porteurs de projets se traduira par la signature du règlement du PDASR et par la mise en œuvre effective des actions proposées, faute de quoi la subvention pourra être pour tout ou partie annulée.

Je vous invite à adresser vos dossiers par courrier à l'adresse portée en référence du présent courrier ou par mail à l'adresse suivante : ddt-maison-sr@haute-garonne.gouv.fr avant le 15 décembre 2017, délai de rigueur.

Le bureau « Animation des Politiques Locales » de sécurité routière de la direction départementale des territoires se tient à votre disposition pour vous aider dans vos démarches et vous pourrez retrouver l'ensemble des documents utiles sur le site internet « des services de l'État », <http://www.haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Transport-deplacements-et-securite-routiere-et-fluviale/Securite-routiere/L-Etat-a-vos-cotes/Les-subventions-de-l-Etat/Plan-Departemental-d-Actions-Securite-Routiere-PDASR>.

Les suites données à votre demande vous seront notifiées par courrier, avant la fin du mois de janvier 2018.

Je tiens une nouvelle fois à vous remercier pour votre engagement et pour votre contribution déterminante dans la lutte contre l'insécurité routière et vous encourage à rester mobilisé pour diminuer le nombre de victimes sur nos routes.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet, et par délégation,
le Directeur de Cabinet,



Frédéric ROSE